

Public visé :

Personnels devant travailler en hauteur sans sécurité collective ou utiliser des systèmes d'arrêt de chutes (harnais) – Utilisation de nacelle, échafaudage.
Personnel intervenant sur toiture, château d'eau et pylône

Article R. 4323-106 du Code du Travail
Décret n° 2004-924 du 01/09/04

Pré requis :

- Avoir de plus de 18 ans
- Disposer d'un avis favorable du médecin du travail
- Comprendre la langue française pour les évaluations



Objectif(s) pédagogique (s)

- Connaître les règles générales de sécurité lors des travaux en hauteur
- Connaître les différentes techniques de progression et de cheminement
- Maîtriser l'utilisation des Équipements de Protection Individuelle
- Acquérir les différentes techniques de vérification et d'entretien de son matériel

Durée et modalité d'organisation :

Dates : 1 à 2 session par mois

Durée :

- Port du harnais : 1 jour soit 7h
- Travail en hauteur 1 jour soit 7h

Taille du groupe : 5 à 10 personnes en présentiel minimum de 3 pour réaliser la formation.

Conditions matérielles requises :

- Disposer de son matériel.
- FPA peut mettre à disposition des sacs adaptés à la formation.

Lieux : En intra entreprise ou inter

Accessibilité :

L'organisme de formation mobilise les expertises, outils et réseaux partenaires pour favoriser l'accueil des personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour envisager la faisabilité.

Tarifs :

En centre de formation : 350 € ttc Port du harnais

350 € ttc Port du harnais et travaux en hauteur

En intra entreprise : sur devis nous consulter

Déroulé / contenu de la formation :

Module 1 : -

- - Définition des travaux en hauteur
- - Réglementation nationale et européenne
- - Responsabilités civiles et pénales
- - Calcul théorique d'une chute et statistiques
- - Équipement de Protection individuelle et caractéristiques
- - Mode opératoire de l'intervention

Module 2 Pratique :

- - Présentation du matériel de sécurité
- - Réglage des harnais de sécurité
- - Nœuds et différentes utilisations
- - Points fixes et points d'ancrage , création de ligne de vie provisoire
- - Sécurisation des échelles mobiles

Email : patrice.brunet@fpa-prevention.com

Téléphone : 06 68 26 29 59

Adresse : 3 Rue du Golf, CS 60073
33701 MÉRIGNAC CEDEX

FPA - Formation Prévention Accompagnement

Organisme de formation - Numéro OF : 75331256533

Siret : 888 305 228 000 17 - RCS Bordeaux - SAS au capital de 1000 €

APE : 8599 A - N° de TVA - FR 24513520817

www.fpa-prevention.com

- - Exercices pratiques de progression et cheminement en hauteur
- - Mise en situation sur le site spécifique de l'entreprise ou sur site spécifique (Telecom)

Module 3 : Evaluation par QCM et correction en groupe (1h)

Moyen d'encadrement :

Formateur ou Prestataire de FPA,

- Formateur Titré FPA (Formateur professionnel d'adultes)
- Formateur disposant de l'habilitation hauteur
- Disposant d'une solide expérience terrain

Méthodes mobilisées : (Moyens pédagogiques et techniques)

- Exposé en langue française avec support PowerPoint, vidéo, échanges d'expériences, questions/réponses, QCM
- Exercices de contrôle sur EPI réels, matériel adaptés et conforme au code du travail.

Modalités de suivi et d'évaluation :

- Evaluation tout au long de la formation sur la participation et les exercices pratiques réalisés

Livrables remis aux stagiaires :

- Attestation de présence
- Attestation de réussite
- Supports de formation (livret)

Modalités et délai d'accès :

Centre de formation : Planning sur le site internet : **fpa-prévention.com** avec formulaire de réservation, Inscription 1 semaine avant au plus tard et sous réserve des places disponibles – Participant minimum : 3

- En intra : sous 15 jours ouvrés minimum